

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. Six mois, 23 fr. Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes -- On traite à forfait

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. RÉBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Mavas-Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PANDON et Fils, 28, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelle

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 19, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 45, 7 33, 8 39, 9 25, 11 41, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 7 17, 8 15, 10 22, 11 28, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 56, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 00, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 7 10, 8 08, 9 40, 11 23, 12 45, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 01 soir

BOURSE DE PARIS

DU 9 OCTOBRE

3 0/0 62 20
4 1/2 89 25
Emprunts (5 0/0) 99 20

DU 10 OCTOBRE

3 0/0 61 85
4 1/2 89 10
Emprunts (5 0/0) 98 97 1/2

CLAUDE 10 OCTOBRE 1874

BULLETIN DU JOUR

M. Fiévet vient d'adresser la lettre suivante à la Vraie France:

Masny, le 9 octobre 1874.

Monsieur le rédacteur en chef, Dans le numéro de la Vraie France de ce jour, vous publiez une lettre qui m'a été adressée par les rédacteurs de la presse légitimiste du département du Nord et une réponse que j'y ai faite.

Ma réponse est incomplètement reproduite dans votre journal. Je ne doute pas que votre bonne foi n'ait été surprise, et je fais appel à votre loyauté pour rétablir le texte dans son intégrité.

La lettre des rédacteurs de la presse légitimiste m'a été remise par un de nos honorables concitoyens, M. D., qui m'avait demandé une entrevue.

Nous avons eu ensemble un long entretien, dans lequel j'ai surabondamment fait connaître ce que je pense relativement aux questions qui m'étaient posées.

Mon honorable interlocuteur m'ayant demandé une réponse écrite, c'est à lui que j'ai adressé la lettre suivante:

Mon cher monsieur D, J'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez remise, lettre qui m'était adressée par MM. les rédacteurs de la presse légitimiste du département du Nord.

Voici la seule réponse que je puis faire aux questions qui me sont posées: Si j'avais l'honneur d'être élu député, je coopérerais à l'organisation des pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon, en m'inspirant de la loi du 20 novembre.

La longue conversation que nous avons eue ensemble, a pu vous faire complètement sur la manière de voir à ce sujet.

Recevez, cher monsieur D..., mes salutations respectueuses. FIÉVET.

Le dernier paragraphe de ma réponse est supprimé dans votre journal.

Écrivant à l'honorable M. D..., je lui confiais sommairement ce que je lui avais dit. Je comptais sur la fidélité de son récit qui a dû faire de notre entretien, pour vous convaincre que je suis un défenseur dévoué de la religion, de la famille et de la propriété.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Veillez recevoir, monsieur le rédacteur en chef, mes sincères salutations. FIÉVET.

M. Fiévet déclare avoir fait connaître surabondamment à M. D... sa manière de voir sur les questions qui lui ont été posées. Cela ne saurait suffire aux électeurs qui doivent attendre pour se prononcer une profession de foi publique de l'honorable candidat.

Nous lisons dans le Propagateur: Le Journal de Roubaix fait des réserves, en attendant la circulaire de M. Fiévet. Nous sommes convaincu qu'elle lui donnera satisfaction.

Nous le souhaitons ardemment. Deux candidatures viennent de se poser à Nice, en opposition à MM. Chris et Médéric, ce sont celles de MM. Durand et Roissard de Bellet. Le premier appartient au parti de l'appel au peuple.

Une dépêche de Berlin a démenti hier qu'il y eût des négociations relatives à la question de Sleswig; l'Allemagne a beau dire que la question n'est pas encore posée par les voies diplomatiques, elle se posera infailliblement. Voici, du reste, à ce sujet, des renseignements dont nous pouvons garantir la parfaite exactitude.

Malgré les démentis donnés par la presse officielle de Berlin au projet prêté à la Prusse de s'annexer le Danemark sous certaines conditions, il est certain que M. de Bismark prépare dans un avenir prochain l'absorption de ce royaume par l'Allemagne. L'Angleterre, qui craint le développement maritime de l'Allemagne, ne saurait supporter que cette puissance s'annexe une population de marins qui lui fourniraient le moyen d'accroître dans d'énormes proportions sa puissance sur mer. La Russie, de son côté, ne saurait laisser l'Allemagne s'emparer du Danemark, car elle serait alors maîtresse de la bloquer du côté de la Baltique et de lui fermer la route de la mer du Nord. Ces craintes motivèrent les négociations, dont

nous avons été les premiers à parler, entre les cabinets de Saint-James et de Saint-Petersbourg dans le but d'obtenir de l'Europe la neutralisation du Danemark, ce qui les rassurèrent sur les projets du prince chancelier.

En conséquence, des ouvertures dans ce sens furent faites au Danemark, qui déclara ne pouvoir accepter la neutralisation si, au préalable, on ne lui restituait pas le Sleswig, qui compte 200,000 Danois très résolus à ne pas supporter leur annexion à l'Allemagne, qui sentent, pensent et parlent en Danois. Le Danemark fait observer, avec raison, que la neutralisation équivaudrait à l'abandon du Sleswig et il a déclaré qu'il ne saurait sacrifier son droit pour acheter son repos.

Voilà exactement où en est la question. On voit donc que le gouvernement allemand ne dit pas absolument la vérité lorsqu'il affirme qu'il n'y a pas de négociations relatives à la question danoise.

Le Pays relève, dans la République française, le petit passage suivant: C'est le parti républicain qui seul a la garde de l'honneur national. Il est heureusement assez fort pour soutenir ce combat, même contre ceux qui le trahissent, et pour les sauver tous de leurs honteuses débauches.

Et voici la réflexion fort juste dont le Pays accompagne la citation des lignes qu'on vient de lire: Si c'est le parti républicain qui seul a la garde de l'honneur national, nous voilà propres!

Lire de pareilles choses dans un vulgaire journal républicain, ce serait déjà bien alarmant, mais dans la feuille de l'assassin Ranc et du voleur Ferrand, c'est tout bonnement monstrueux!

Les républicains ne manquent pas d'audace: il nous semble cependant qu'ils avaient rarement poussé le cynisme aussi loin. Il y a là de quoi faire sérieusement réfléchir les honnêtes gens.

La résolution que le président de la République a prise de renoncer à toute nouvelle excursion est constatée par la lettre suivante, adressée au maire de Nevers, en réponse à une requête de la municipalité de cette ville qui priait le maréchal de s'y arrêter.

Monsieur le maire, Le maréchal président de la République a reçu la lettre que vous lui avez adressée au nom de la municipalité de Nevers.

Il me charge de vous dire qu'il a été particulièrement sensible à l'invitation qu'elle contient, ainsi qu'aux témoignages de haute sympathie dont vous lui envoyez l'expression.

Après les deux tournées qu'il vient d'entreprendre dans les régions de l'Ouest et du Nord de la France, ses nombreuses occupations ne lui permettent plus de quitter le siège du gouvernement; mais si plus tard il peut s'éloigner, il sera heureux de visiter votre ville et de vous assurer de vive voix de l'intérêt qu'il porte à la prospérité de Nevers.

Agréé, etc. Le secrétaire de la présidence, E. D'HARCOURT.

M. d'Arnim Les journaux allemands sont aujourd'hui presque entièrement consacrés à l'arrestation du comte d'Arnim. Il est aujourd'hui certain que la captivité de l'ancien ambassadeur d'Allemagne est des plus dures. Le comte est au secret absolu, et son fils lui-même n'a pu encore obtenir la permission de le voir, dans la cellule étroite, malsaine, éclairée seulement par un jour de souffrance donnant sur le préau de la prison. Il n'a été tenu nullement compte, on le voit, des nombreux certificats de médecins attestant le mauvais état de santé de l'ancien ambassadeur. Ce traitement d'une rigueur inouïe, eu égard à la qualité du prisonnier, inspire à la presse allemande les commentaires les plus sévères. Le fait, dit la Presse de Vienne, qu'un homme d'Etat aussi haut placé, qui a joué aussi longtemps et d'une manière aussi marquée, de la confiance de son souverain et de son gouvernement et que l'opinion de ses concitoyens désignait comme le chef futur du gouvernement, le fait que cet homme est arrêté et incarcéré comme un vulgaire criminel est sans précédent dans l'histoire moderne du monde civilisé. Il est intéressant de rapprocher ce jugement des termes d'une dépêche adressée au Standard, datée de Baden-Baden et basée sur une correspondance très précise du Nord-Fremdenblatt. Cette dépêche affirme ce fait grave: que l'empereur Guillaume ne connaît la nouvelle officielle de l'arrestation de M. le comte d'Arnim que dimanche soir. Sa Majesté aurait témoigné une grande surprise et demandé la raison de cette mesure extraordinaire. Nous laissons, on le comprendra, à qui de droit la responsabilité de cette nouvelle, bien qu'étant donné les précédents habituels de M. de Bismark, elle ne nous paraît pas outre mesure invraisemblable. Si elle est exacte on pourra définitivement retourner au faveur du roi Guil-

laume le mot créé il y a quelques années en faveur de M. Roubier, qualifié de vice-empereur, et S. M. l'empereur d'Allemagne ne serait plus qu'un vice-Bismark.

Citons encore, parmi les journaux allemands qui s'élèvent avec le plus de vigueur contre la rigueur dont M. le comte d'Arnim est victime, la Tages-Press: « Rian n'enlèvera, dit-elle, aux poursuites exercées contre M. d'Arnim le caractère de la vengeance. Ou le tout-puissant chancelier en sera-t-il trembler que le comte d'Arnim n'ait encore en son carquois plus d'une flèche redoutable? Grandrait-il à tel point des révélations éventuelles et se sentirait-il capable de fautes graves que le comte d'Arnim pourrait des mystérieuses profondeurs de la nuit subitement exposer à la lumière? Le régime de la Terreur, conclut la feuille allemande, est en règle générale, une indice annonçant la fin et l'éroulement d'un pouvoir.

Que, de nouveau, le lecteur rapproche cette prophétie des termes qu'emploie la Presse, de Vienne, pour préciser la situation politique de M. le comte d'Arnim, et on en conclura aisément que M. de Bismark joue en ce moment une partie peut être capitale.

Quant aux cause mêmes, réelles, tangibles en quelque sorte de l'arrestation, même obscurité continue à planer sur elles. Une dépêche de Berlin, résumée par le Daily Telegraph, dit que l'origine du dissentiment entre les deux hommes d'Etat remonte à la reconnaissance de l'infailibilité du pape.

Le prince de Bismark a regardé d'abord la chose comme insignifiante et comme un enfantillage (Kindisch), tandis que le comte d'Arnim la considérait comme très dangereuse. Leur hostilité mutuelle est arrivée au dernier degré lorsque le Memorandum du comte adressé aux évêques allemands a été publié dans la Presse de Vienne, et que le prince de Bismark a tenté sans succès, d'atténuer l'effet de ce factum en publiant des documents trop confidentiels dont le comte d'Arnim était l'auteur dans des récentes circonstances.

Le Standard semble confirmer l'explication donnée par le Daily Telegraph: comme ce dernier journal, il croit en effet que les documents retenus par M. le comte d'Arnim et exigés par M. de Bismark ont trait à la question romaine. Nous ne tarderons pas à être complètement édifiés à cet égard, et il faut s'attendre à une polémique des plus vives, car M. d'Arnim compte d'ardents défenseurs.

LETTRE DE PARIS Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 9 octobre 1874. Les républicains et radicaux, les septennalistes et bonapartistes continuent à s'écarter sur le chiffre de la majorité pour les élections générales, chiffre plus ou moins favorable à l'un ou l'autre de ces partis. La question pourra prochainement s'éclaircir quand les conseils généraux se constitueront et nommeront leur président; ce choix indiquera clairement de quel côté se trouve la majorité.

Voici quelques autres noms de monarchistes élus: Dans les Basses-Pyrénées: MM. de Domnerque; de Gaus; de Dascogean; Durand; Dufaut; Mesillon; de Luppé; Dutey, Dagnant; de Mont Réal.

Dans le Cantal: M. le marquis de Castellane.

Dans la Haute-Savoie: M. de Boigne. Il a eu hallozage entre le conseiller sortant, un républicain, et M. Lochon, légitimiste, directeur de l'Union savoisienne.

Il est très regrettable que, pour les élections du 18 octobre à l'Assemblée, il n'y ait point encore de candidat royaliste dans les Alpes Maritimes et dans Seine-et-Oise. M. Jonglez de Ligne soutient courageusement la lutte dans le Pas-de-Calais contre les deux candidats, l'un radical, avec le masque de la République soi-disant conservatrice, l'autre bonapartiste, avec le masque septennaliste.

M. le duc de Parme, après un court séjour à Paris, part, ce soir, non pas pour sa villa de Cannes, comme des journaux l'ont annoncé, mais pour Pau, où il se propose de passer l'hiver, avec sa sœur, la duchesse de Madrid.

Puisque nous avons un moment d'intermède politique, je veux tenir la promesse que je vous ai faite de vous donner quelques détails complémentaires sur la Caisse méridionale fondée par plusieurs de nos principaux amis.

Notre devoir est d'encourager leurs œuvres, car nous savons qu'ils ne font qu'un bon usage des ressources que ces œuvres leur procurent. La Caisse méridionale, qui constitue une Compagnie d'assurance à primes fixes contre l'incendie, l'exploitation du gaz, de la foudre et des appareils à vapeur, a voulu appliquer à l'industrie la condition essentielle du régime d'honnêteté. Les fondateurs de cette Compagnie ont perfectionné le système actuel des assurances en appelant les assurés à participer aux profits de la société. Ce n'est donc plus seulement une garantie contre les sinistres qui leur est offerte, mais ils trouvent aussi un placement productif qui intéresse les assurés au succès de l'entreprise, puisqu'ils touchent, après 5 versements annuels, 10 0/0 des bénéfices nets réalisés par la Compagnie qui,

doublant ses affaires, promet aux actionnaires des bénéfices élevés.

Le journal l'Union, à Paris, dans un intéressant article du 30 septembre, a particulièrement recommandé la Caisse méridionale. Parmi les principaux actionnaires nous citerons S. E. le cardinal Donnet, NN. SS. l'archevêque de Toulouse, les évêques de Carcassonne, de Pamiers, Montauban, de MM. les généraux de division vicomte de Salignac - Pénélon, Poucet, Lapasset, Schmitz, Arclimard; MM. le marquis de Latour, Landorthe, Lamarque, directeur général de la Compagnie d'assurances la Patrie, etc.

Nous lecteurs reconnaitrions aisément dans le plupart de ces noms, des amis dévoués et de nobles défenseurs de la grande cause que nous servons, et il nous aura suffi de les nommer, sans avoir à les désigner autrement à leurs sympathies.

Les actions sont de 500 fr. chacune; le quart seulement sera versé, le capital social étant plutôt nominal qu'effectif.

Le siège social est à Toulouse, rue Matabeau, 21. Mais il y a, à Paris, une direction, place de la Bourse, 15, et un bureau spécial pour le placement des actions; c'est M. Vélez de Parédes, rue Saint Sulpice, 38, qui est accrédité en cette qualité.

P. S. Le maréchal a signé le décret qui convoque décidément pour le 8 novembre prochain les électeurs du Nord, de l'Oise et de la Drôme, pour nommer un député.

Le duc Decazes est revenu, ce matin, de la Gironde, pour assister demain au conseil des ministres, qui paraît devoir être saisi de questions importantes. Le duc Decazes repartira après le conseil.

DE SAINT-CÉRON. M. le duc de La Rochefoucauld, qui maintient sa candidature au second tour de scrutin, adresse aux électeurs de son canton une circulaire dans laquelle il se prononce formellement pour le septennat avec le maréchal de Mac-Mahon:

A Messieurs les électeurs du canton de Liancourt. Messieurs,

Je crois devoir commencer par remercier bien sincèrement les 1,454 électeurs qui ont bien voulu, dans le scrutin de dimanche dernier, m'honorer de leurs suffrages.

Je ne vous avais pas écrit, avant ce jour, parce que j'étais convaincu qu'en m'ayant vu à l'œuvre, vous aviez pu connaître et apprécier mes intentions et mes principes.

En me présentant au conseil général, je n'ai d'autre but, vous le savez, que d'être utile au canton et de défendre les intérêts publics et particuliers, de même que je ne puis avoir d'autre ambition que celle de rendre service autant qu'il est en mon pouvoir.

Quant à mes principes politiques, sur lesquels on a cherché à vous égarer, je puis vous affirmer qu'enemi de la violence et de la légèreté, je ferai passer, dans toutes les circonstances, les intérêts du pays avant tout. Voilà pourquoi j'ai toujours été d'avis de soutenir le septennat, avec le maréchal de Mac-Mahon, afin de donner au pays le temps de se recueillir.

Je viens donc faire un nouvel appel à votre bienveillance et à votre confiance, et quoi qu'il arrive, soyez bien certains que vous ne trouverez toujours le même.

Duc de La ROCHEFOUCAULD. Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis qu'un concours aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 15 courant, à 9 heures du matin et jours suivants, pour un emploi de professeur-adjoint au cours de dessin professé par M. Letombe.

Les appointements sont de 600 francs par an.

Un autre concours aura également lieu le lundi 19 courant à 9 heures et jours suivants s'il est nécessaire, pour un emploi de professeur de dessin artistique et industriel, par la méthode rationnelle (enseignement collectif), en remplacement de M. Leseleur qui se retire.

Les appointements sont de 1,500 francs.

Les candidats sont prévenus que ce cours n'est pas définitif, et qu'il ne s'agit pour le moment que d'achever l'essai de la méthode suivie par Monsieur Leseleur.

Les candidats pour l'un ou l'autre concours, sont invités à se faire inscrire, le plus tôt possible au secrétariat de la mairie, où ils pourront prendre connaissance des épreuves qu'ils auront à subir.

L'administration se réserve le droit de choisir tel candidat qu'elle jugera convenable.

Roubaix, le 10 octobre 1874. Le Maire, C. DESCAT.

Ce matin ont eu lieu à Tourcoing, au milieu d'une affluence énorme, les funérailles de M. Henri Leurent. On remarquait dans l'assistance M. le préfet du Nord, M. Le Roy, président du tribunal civil de Lille, M. le procureur de la République et toutes les autorités civiles et judiciaires de la ville et des environs.

Un discours a été prononcé sur la tombe par M. Jourdain-Défontaine, juge au tribunal de commerce de Tourcoing. Nous recevons, trop tard pour le publier aujourd'hui, le texte de ce discours, que nous publierons demain.

M. Jonglez de Ligne, candidat conservateur dans le Pas-de-Calais, intente un procès en diffamation au Courrier du Pas-de-Calais, et demande 20,000 fr. de dommages-intérêts, et l'insertion du jugement dans tous les journaux du département.

M. le docteur Parise, de Lille, vient d'être élu par 31 voix, membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris.

La Faculté des Sciences ouvrira à Lille: le vendredi 23 octobre 1874, à huit heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue des Fleurs, une session extraordinaire d'examens, exclusivement réservée aux engagés conditionnels d'un an, qui devront en justifier dans leur demande.

La Faculté des Lettres ouvrira à Douai, le vendredi 20 octobre 1874, sa première session d'examens de l'année scolaire 1874-1875.

M. Collet-Meygret, ancien préfet du Nord, sous l'empire, récemment condamné à deux ans de prison pour abus de confiance, vient d'obtenir du maréchal de Mac-Mahon, la grâce du restant de sa peine et va être remis immédiatement en liberté.

Nous apprenons que M. le docteur Bribosia, directeur des instituts ophthalmiques de Namur et de Tournai, sur la demande de l'administration des hospices de Tourcoing, donnera en cette dernière ville, une consultation gratuite aux indigents atteints d'affections des yeux.

Cette consultation, donnée avec le concours de médecins de la localité, aura lieu samedi 17 octobre, de neuf heures à midi, à l'Hôtel-Dieu de Tourcoing.

On vient d'écraser à la prison d'Arras, un jeune homme de Roubaix, nommé Louis Lefebvre. Cet individu, qui avait quitté sa ville natale dans le courant de 1873 pour se fixer aux environs d'Arras, avait enlevé une jeune fille avec laquelle il vivait maritalement. Un enfant étant survenu dans ce ménage interlope, Lefebvre fit à l'état-civil cette fausse déclaration qu'il était né en légitime mariage.

On ne s'aperçut pas, tout d'abord, que le fait était mensonger, mais Lefebvre ayant plus tard, abandonné sa malheureuse victime et son enfant, celle-ci fit des démarches pour obtenir un secours afin de rentrer dans sa famille, et porta plainte contre son séducteur.

Lefebvre se trouve donc aujourd'hui sous la double inculpation de faux de et détournement de mineure.

P. S. Nul doute doute que Louis Lefebvre ne choisisse pour défenseur l'honorable M^e Jules Favre.

Voici le programme du cours public de chimie pour l'année 1874-1875:

Introduction: principes fondamentaux de la théorie chimique moderne. De l'air et de son action sur la production et l'altération des matières colorantes. De l'eau et de son action en teinture; analyse des eaux. Etude des différentes fibres textiles: composition, propriétés, matières étrangères dont elles sont naturellement ou accidentellement chargées; conditionnement, dégraissage, savons au point de vue du dégraissage des fibres. Etude comparative sur la valeur des huiles. Titrage des potasses et des sodes.

Blanchiment à l'air, à l'acide sulfureux, au chlore; titrage d'un chlorure décolorant, opérations générales pour la teinture et l'impression. Des épaississants minéraux: terre de pipe et kaolin; des épaississants végétaux: fécula, amidon, dextrine, gomme; des épaississants animaux: albumine, fibrine, caséine, gluten. Des matières colorantes: composition, propriétés, préparations, falsifications, valeur relative, affinité pour les fibres, solidité à l'air et dans les lavages,